

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Senneterre a adopté le règlement no 2025-749 décrétant une dépense et un emprunt de 892 289 \$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues équipée d'une souffleuse à neige.

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 14 avril 2025.

Que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30.

Donné à Senneterre, ce 17^e jour du mois d'avril 2025



Martine Mainville

Greffière